DIPLÔME EN LANGUE FRANÇAISE A1 (DELF A1)

Présentation

Diplôme officiel délivré par le Ministère français de l'Éducation Nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Certification reconnue dans le monde entier et tenant compte de l'harmonisation sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Diplôme pour utilisateur élémentaire. Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Admission / Recrutement

Être de nationalité étrangère OU être français originaire d'un pays non francophone et ne pas avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.

En bref...

Langue d'enseignement : Niveau d'études :